

Arras, le 10 septembre 2019



Le Président

Monsieur Jean-Jacques COTTEL
Président de la Communauté de
Communes du Sud-Artois
5, rue Neuve
CS 30002
62452 BAPAUME Cedex

Nos réf. SD/LF/IH

Objet : Élaboration du PLUi de la CCSA – Arrêt projet

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, pour avis et nous vous en remercions.

L'ambition de votre territoire est de s'ancrer dans le XXI^e siècle sans renier votre identité rurale tout en valorisant les valeurs de solidarité et de partage. Il s'agit pour votre territoire de tirer profit de sa position stratégique au cœur des Hauts-de-France tout en lui assurant équilibre et cadre de vie de qualité.

Pour ce faire, votre intercommunalité a construit un véritable projet de territoire partagé en répondant aux grands enjeux urbains à travers des thématiques transversales telles que la Trame Verte et Bleue, le développement éolien, la lutte contre l'érosion du sol, la prise en compte des risques et nuisances tout en valorisant le potentiel touristique du Sud-Artois, la mobilité de proximité et le renforcement du pôle gare d'Achiet-le-Grand.

La lecture de votre projet nous a permis de vérifier que les objectifs du SCoT, qui est exécutoire depuis le 1^{er} septembre 2019, ont bien été repris. Votre document d'urbanisme s'avère compatible avec ce dernier notamment en termes de nouveaux emplois, de nouveaux logements, du nombre de nouveaux habitants, des densités selon le type de communes défini par l'armature urbaine du SCoT (24 logements par hectare pour Bapaume, 20 logements par hectare pour les autres pôles, 18 logements par hectare pour Vaulx-Vraucourt et 16 logements par hectare pour les autres communes).

Au regard des éléments évoqués ci-dessus sur le PLUi de la CCSA et parce que le Scota a été associé à toutes les phases de son élaboration, le Scota émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice HOUBERT
Avis du SCOTA au PLUi du SUD ARTOIS



Pascal LACHAMBRE

